

FEDERATION FRANCAISE DE BASKET BALL

LIGUE DE PICARDIE

COMITE DE BASKET BALL DE LA SOMME



Monsieur Yann COULPIED

Amiens le 20 février 2017

Lettre recommandée avec AR

Réf. : CDSRDQ/Dossier n°2 – 2016/2017 –

Objet : 4^{ème} Faute Technique à
Yann Coulpied - MABB

Monsieur,

Lors du match n°128 championnat départemental de la Somme - U11M NBA - le 11 février dernier, vous avez été sanctionné de deux fautes techniques (3^{ème} et 4^{ème} FT durant la saison 2016/2017).

Comité Départemental CD80 12/11/2016 15 D1SEM Poule A Technique

Comité Départemental CD80 14/01/2017 30 D1SEM Poule A FDSR

Comité Départemental CD80 11/02/2017 128 U11M NBA Poule A Technique

Comité Départemental CD80 11/02/2017 128 U11M NBA Poule A Technique

Conformément à l'article 613.3b des Règlements Généraux de la FFBB, je vous informe que la commission juridique départementale (section discipline) a procédé à l'ouverture d'un dossier disciplinaire à votre encontre.

Si vous avez des observations à me faire parvenir, je vous serais reconnaissante de me les envoyer impérativement par retour de courrier ou de courriel.

L'affaire disciplinaire ci-dessus référencée est portée à l'ordre du jour de la séance de la commission juridique départementale du lundi 13 mars 2017 à 19h15.

Veuillez recevoir, Monsieur, mes salutations sportives.

La Présidente de la commission juridique
Valérie SOUDAIN

Copies : CD80
MABB

Réponse : Valérie SOUDAIN
29 rue de la Vierge Marie
80680 SAINS EN AMIENOIS
☎ 03 22 09 59 87
valerie.soudain@orange.fr

FEDERATION FRANCAISE DE BASKET BALL

LIGUE DE PICARDIE

COMITE DE BASKET BALL DE LA SOMME



Monsieur Yann COULPIED

Amiens le 7 mars 2017

Lettre suivie

Réf. : CDSRDQ/Dossier n°2 – 2016/2017 –

Objet : 4^{ème} Faute Technique à
Yann Coulpied - MABB

Monsieur,

Le 11 février dernier, lors du match n°128 championnat départemental de la Somme - U11M NBA, vous avez été sanctionné de deux fautes techniques (3^{ème} et 4^{ème} FT durant la saison 2016/2017).

Après avoir reçu le courrier envoyé en recommandé vous informant de l'ouverture d'un dossier disciplinaire à votre encontre, vous m'avez transmis un règlement sportif particulier pour le mini basket, disponible sur le site officiel de la FFBB, dont je n'avais pas connaissance.

Selon l'art.8.3 de ce règlement, il est notifié que dans les championnats mini basket ffbb aucune faute technique ne peut être sifflée.

Après un échange de plusieurs mails avec le service juridique de la FFBB, il s'avère que ce règlement est applicable. Par conséquent, les deux FT sifflées lors de cette rencontre sont donc annulées et effacées ce jour du site officiel FBI.

Le dossier disciplinaire ouvert en raison des quatre FT reçues est donc annulé également.

Restant à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire dont vous auriez besoin.

Veillez recevoir, Monsieur, mes salutations sportives.

La Présidente de la commission juridique
Valérie SOUDAIN

Copies : CD80
MABB